

Stratégie d'allocation standard

Détails sur l'allocation			
Titre de l'allocation	Appui à une réponse humanitaire multisectorielle complémentaire dans des zones à fortes convergences de besoins, respectant les principes AAP/PSEA et localisée		
Type et numéro d'allocation	Première allocation standard 2023		
Montant de l'allocation	US\$ 13 000 000		
Type d'urgence	Conflict-related Crisis		
Sous-type d'urgence	Unspecified Emergency		
Emergency Triggered Date (optionnel)	N/A		
Date de lancement de l'allocation	18 August 2023 (10h00 heure locale)		
Date limite de soumission des projets	27 August 2023 (17h00 heure locale)		
Section 1 : Déclaration stratégique			
À la suite du réapprovisionnement des contributions des partenaires financiers et de la résurgence du conflit dans le Sud-Est de la République Centrafricaine depuis juin dernier, le Fonds Humanitaire lance sa première allocation standard en 2023. Elle s'élève à 13 millions de dollars. Cette allocation vise à soutenir des approches innovantes à travers une réponse multi-sectorielle et intégrée, notamment la protection de l'enfance et le soutien contre les violences basées sur le genre dans les sous-préfectures difficiles d'accès et mal desservies. Elle répond aux besoins critiques des populations déplacées et communautés hôtes les plus vulnérables pour renforcer leur résilience. Également, cette allocation soutient la localisation : une enveloppe est prévue pour le financement direct des organisations nationales et l'identification d'organisations formatrices pour renforcer leurs capacités et les accompagner dans la mise en œuvre. Enfin, cette allocation contribue au renforcement des mécanismes collectifs pour la redevabilité envers les populations affectées (AAP) via l'appui aux centres d'information et de feedback et de solutions innovantes en télécommunications d'urgence.			
Section 2 : Contexte humanitaire			
La crise socio-économique et politique de la République centrafricaine est à la base d'une crise humanitaire et de protection prolongée de grande ampleur. Elle est marquée par des mouvements de populations et des besoins de plus en plus importants à couvrir pour contribuer à sauver des vies et à restaurer la dignité des personnes affectées. La conjonction de facteurs structurels et conjoncturels perdurant, et la recrudescence des zones de conflits armés contribuent à l'aggravation du niveau de vulnérabilité des populations. En parallèle, l'instabilité des pays voisins est à l'origine de l'afflux de réfugiés soudanais et tchadiens dans des zones de forte insécurité alimentaire et physique.			
En 2023, il est estimé que 3.4 millions de personnes sont dans le besoin. Le Plan de Réponse humanitaire 2023, quant à lui, cible 2.4 millions de personnes à assister.			
Section 3 : Priorités de l'allocation			
3.1 Aperçu général			
Priorités, secteurs et activités priorisées	Budget alloué	Localisation géographique	Nombre de bénéficiaires ciblés

Pilier I – « Assistance multisectorielle d’urgence aux personnes déplacées internes, retournées et aux communautés hôtes » <u>CCCM/Abris/BNA, Protection</u> y compris les domaines de responsabilité Protection de l’Enfant et violences basées sur le genre (VBG), <u>Eau-hygiène et assainissement, Nutrition, Santé.</u>		10.65 millions USD	Préfecture du Haut-Mbomou : Bambouti, Obo, Zemio ; Préfecture de Mbomou : Rafai ; Préfecture de Haute-Kotto : Yalinga Préfecture de Kémo : Ndjoukou Préfecture d’Ouham : Kabo	81 206
Pilier II – « Appui aux efforts de localisation en RCA » Volet 1 (800 000 USD) pour le financement direct HRP et des besoins humanitaires critiques. Volet 2 (1.2 millions USD) pour le financement indirect d’ONG nationales dans un domaine de réponse humanitaire et le renforcement de capacités/coaching.		2 millions USD	Préfectures du HRP (hors Bangui)	10 000
Pilier III – « Renforcement des mécanismes communs AAP/PEAS en RCA » Volet 1 (100 000 USD) pour l’appui aux mécanismes de télécommunications pour la redevabilité aux personnes affectées (AAP) Volet 2 (250 000 USD) pour l’appui aux mécanismes communautaires de AAP dans les sites de déplacement et dans les communautés.		350 000 USD	Préfectures du HRP (national)	Le renouvellement des licences cible 92 partenaires soit 50% des partenaires du HRP 2023 ; Les mécanismes communautaires cibleront 57 783 personnes.
Total		13 millions USD		148 989
Priorité/Cluster	Activités priorisées		Localisation géographique	Nombre de bénéficiaires ciblés
Priorité stratégique I – « Assistance multisectorielle d’urgence aux personnes déplacées internes, retournées et aux communautés hôtes »				
Assistance d’urgence en CCCM/Abris/NFI	<u>CCCM</u> - Sensibiliser des autorités sur les objectifs de l’allocation - Répertorier les localités ayant accueillis des PDI : site, familles d’accueil - Etablir des listes des PDI - Identifier des groupes de ménages ayant des besoins spécifiques : ménages dirigés par une femme, femmes enceintes, personnes âgées, personnes handicapées, - Renforcer les mécanismes de coordination entre les autorités, les comités des déplacés et les ONG (Matrice 3W) <u>Abris/BNA</u> - Mettre en place des comités de suivi composés des autorités, des PDI, des populations hôtes et des ONG. - Établir des listes de ménages		Préfecture du Haut Mbomou : Zemio, Obo, Bambouti ;	Les acteurs humanitaires œuvrant dans le secteur CCCM/Abris/NFI, cibleront sur un maximum de 18 mois : Un total de 23 975 personnes réparties comme suit : - 8 778 personnes à Zemio - 14 887 personnes à Obo

	- Définir et divulguer les modalités d'assistance - Fournir des NFI (kit, ou cash) - Construire des abris transitionnels (Appui technique, distribution de kits, distribution du cash...)		- 310 personnes à Bambouti
Assistance d'urgence en Protection	- Monitoring de protection à base communautaire ; - Protection et prise en charge psychosociale ; - Mise en place d'équipes mobiles pour évaluation des besoins rapides de protection et réponse de protection.	Préfecture du Haut-Mbomou : Bambouti, Obo, Zemio ; Préfecture de Mbomou : Rafai ; Préfecture de Haute-Kotto : Yalinga	Les acteurs humanitaires œuvrant dans le secteur Protection cibleront sur un maximum de 18 mois : Un total de 35 000 personnes réparties comme suit : - 15 000 personnes à Zemio - 15 000 personnes à Obo - 2 000 personnes à Yalinga - 2 000 personnes à Rafai - 1 000 personnes à Bambouti
<u>Domaine de Responsabilité de la Protection de l'enfance</u>	- Evaluation rapide des besoins de protection de l'enfant en cas de chocs - Soutien psychosocial communautaire aux enfants vulnérables et/ou affectés par le déplacement ainsi que les enfants de la communauté Hôtes - Gestion des cas : prise en charge holistique des enfants et adolescent(e)s anciennement associé(e)s aux forces et aux groupes armés (AFGA), non accompagnés et/ou survivants de violences et exploitation y compris de violences sexuelles - Prévention de l'utilisation et recrutement des enfants à travers les programmes d'appui à la parentalité positive, des activités de cohésion sociale et maintien de la paix avec les enfants et adolescents - Prévention des risques de séparation familiale et de violations des droits des enfants en cas de nouveau déplacement - Monitoring et documentation des violations graves 1 612 (MRM); - Renforcement des mécanismes/relais communautaires de protection de l'enfant.	Préfecture du Haut-Mbomou : Obo, Zemio ; Préfecture de Mbomou : Rafai ; Préfecture de Haute-Kotto : Yalinga ; Préfecture de Kémo : Ndjoukou ; Préfecture d'Ouham : Kabo	Les acteurs humanitaires œuvrant dans le domaine de responsabilité de Protection de l'enfance cibleront sur un maximum de 18 mois : Un total de 16 000 personnes réparties comme suit : - 1 500 personnes à Rafai - 4 000 personnes à Zemio - 2 000 personnes à Obo - 5 000 personnes à Kabo

	<u>Dans le Mbomou et le Haut-Mbomou</u>, des approches mobiles et flexibles de réponse devront être privilégiées compte tenu de la sécurité volatile et des déplacements continus des populations. Des stratégies pour le renforcement des capacités communautaires, la promotion de la paix et cohésion sociale entre les enfants et les adolescents doivent être intégrées comme approches transversale <u>Dans l'Ouham, Kemo et la Haute-Kotto</u>, pour pallier les contraintes d'accès, il faudra renforcer les systèmes communautaires de Protection de l'enfant (prévention /réponse) comme relais aux acteurs de protection avec des stratégies de pérennisation de ces mécanismes. Les propositions devront articuler une stratégie concrète d'engagement communautaire.		- 1 500 personnes à Yalinga - 2 000 personnes à Ndjoukou
Domaine de Responsabilité Violences Basées sur le Genre (VBG)	<u>Prévention et réduction des risques des VBG/EAS</u> - Mobilisation communautaire contre les VBG /EAS - Mise en place et Redynamisation des structures communautaires de base (OCB, les espaces surs des femmes et filles, Centre d'écoutes) - Distribution des kits de dignité et kits de réduction des risques des VBG - Appui en Cash <u>Offre de services aux survivants des VBG /EAS</u> - Soutien psychosocial et gestion de cas VBG/EAS - Renforcer les capacités des prestataires de services sur les notions des VBG et la prise en charge holistique, - Référencement médical des survivant(e)s de VBG/ EAS et prise en charge médicale de cas de violences sexuelles - Appui aux hébergements des survivant(e)s, - Remplir les gaps en kits PPE dans les formations sanitaires (FOSA) de référence. <u>Coordination, renforcement des capacités et plaidoyer</u> - Redynamiser les groupes de travail VBG dans les régions - Renforcer les capacités des mécanismes de coordination - Mise à jour de la cartographie des services,	Préfecture du Haut-Mbomou : Bambouti, Obo, Zemio ; Préfecture de Mbomou : Rafai ; Préfecture de Haute-Kotto : Yalinga Préfecture de Kémo : Ndjoukou Préfecture d'Ouham : Kabo	Les acteurs humanitaires œuvrant dans le secteur VBG, cibleront sur un maximum de 18 mois : Un total de 42 182 personnes réparties comme suit : - 13 287 personnes à Kabo - 10 957 personnes à Ndjoukou - 1 072 personnes à Yalinga - 5 155 personnes à Rafai - 5 034 personnes à Zemio - 6 172 personnes à Obo - 505 personnes à Bambouti
Assistance d'urgence en EHA	<u>Amélioration de l'accès à l'eau</u> - Mise en place de système d'approvisionnement en eau d'urgence, réhabilitation/construction de points d'eau (forages, puits, sources) ; - Mise en place des comités de gestion des points d'eau ; - Formation et équipement des artisans réparateurs ; - Distribution de produits de traitement de l'eau. <u>Amélioration de l'accès à l'assainissement</u> - Sensibilisation/support à la construction de latrines familiales ; - Construction/réhabilitation de latrines et/ou douches communautaires et/ou institutionnelles d'urgence ou semi durable ;	Préfecture du Haut-Mbomou : Obo, Zemio ; Préfecture de Mbomou : Rafai ; Préfecture de Haute-Kotto : Yalinga Préfecture de Kémo : Ndjoukou Préfecture d'Ouham :	Les acteurs humanitaires œuvrant dans le secteur EHA, cibleront sur un maximum de 18 mois : Un total de 50 500 personnes réparties comme suit :

	- Mise en place de dispositif de lavage des mains familiaux et/ou communautaires et/ou institutionnels ; - Mise en place des comités de gestion des infrastructures d'assainissement ; - Mise en place de systèmes (primaires et secondaires) de gestion des déchets solides/ménagers, drainage des eaux de ruissellement. <u>Hygiène</u> - Sensibilisation sur les pratiques d'hygiène et sur la prévention et la mitigation des maladies diarrhéiques ; - Distribution de kits d'hygiène intime, distribution de kits d'hygiène ménage, formation des relais communautaires. Les activités WASH pourront être mise en place au sein des communautés, formations sanitaires, écoles et sites auprès de populations hôtes, déplacées, retournées selon les besoins. Si des projets sont proposés sur des sites, ils devront tenir compte des risques de VBG/PEAS en particulier à l'encontre des femmes et des filles qui sont les principales actrices des activités WASH. <u>Dans le Mbomou et le Haut-Mbomou</u>, des approches mobiles et flexibles de réponse devront être privilégiées compte tenu du contexte volatile, du conflit actif et des déplacements continue des populations. Des stratégies pour le renforcement des capacités communautaires devront être intégrées comme approche transversale.	Kabo	- 6 000 personnes à Rafai - 10 000 personnes à Zemio - 8 000 personnes à Obo - 15 000 personnes à Kabo - 1 500 personnes à Yalinga - 10 000 personnes à Ndjoukou
Assistance d'urgence en Nutrition	<u>Faciliter l'accès aux services de prise en charge de la malnutrition aigüe sévère</u> - Assurer la formation des prestataires de soins et les acteurs communautaires (RECO) sur le dépistage et la prise en charge de la malnutrition ; - Approvisionnement en intrants nutritionnels dans les UNT et UNTA ; - Mettre en place et/ou renforcer le service de prise en charge MAS dans les UNTA et UNT ; - Renforcer la supplémentation en Vitamine A en route et au cours de la prise en charge ; - Faciliter l'accès aux services de prise en charge MAS à travers les interventions mobiles et avancées dans les zones de déplacement et difficile d'accès. ➔ Privilégier les stratégies avancées dans les villages difficile d'accès et les stratégies fixes dans les sites des déplacés. <u>Renforcer les services de prise en charge et prévention de la malnutrition aigüe sévère au niveau communautaire</u> - Appui aux activités de dépistage communautaire et le référencement dans les structures de santé des enfants de 6-59 mois souffrant de la malnutrition aigüe ; - Mettre en place de stratégies innovantes et pérennes de sensibilisation, promotion et protection de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant en situation d'urgence (ANJE U) ;	Préfecture du Haut-Mbomou : Bambouti, Obo, Zemio ; Préfecture de Mbomou : Rafai ; Préfecture de Haute-Kotto : Yalinga ; Préfecture d'Ouham : Kabo	Les acteurs humanitaires œuvrant dans le secteur Nutrition, cibleront sur un maximum de 18 mois : Un total de 32 466 personnes réparties comme suit : - 4 861 personnes à Rafai - 4 472 personnes à Obo - 551 Bambouti - 4 949 personnes à Zemio - 11 832 personnes à Kabo - 940 personnes à Yalinga

	- Intégration de la PCIMA dans la PCIME Communautaire pour faciliter l'accès aux soins nutritionnels au niveau communautaire ; - Appui au système national de surveillance nutritionnelle à base communautaire ; - Organiser les activités de dépistage de masse et de visites à domiciles de ménages ayant les enfants âgées de moins de cinq ans, les femmes enceintes et les femmes allaitantes. ➔ Appuyer la stratégie de localisation afin de renforcer les activités communautaires en utilisant les partenaires et les ressources humaines locales ayant un enracinement fort dans la communauté pour faciliter l'acceptance et l'accès dans les villages à forte complexité sécuritaire. Au cas par cas, la localisation pourra aussi impliquer les acteurs communautaires dans la prise en charge de la malnutrition au cours des activités communautaires. Cette initiative devra prendre en compte l'aspect de renforcement des capacités (formations) du personnel de l'ONG nationale dans la prise en charge des enfants souffrant de la MAS. ➔ Les partenaires décidant de travailler dans la même zone pour faciliter la complémentarité devront privilégier la collaboration, le consortium et/ou la contractualisation.		
Assistance d'urgence en Santé	<u>Appuyer l'offre gratuite des soins dans les zones de Zemio, Obo, Bamhouti, Rafai et Yalinga et la gratuité ciblée à Kabo</u> - Assurer la prise en charge communautaire intégrée des maladies de l'enfant à travers les agents de santé communautaires (PECCI) ; - Approvisionnement en kits sanitaires d'urgence, matériels médicaux ; - Promouvoir les pratiques familiales essentielles (FFE) et communication sur les risques des maladies à travers les relais communautaires (outils, matériel, etc) ; - Appuyer la mise en œuvre du programme d'action « Comblant les lacunes en santé mentale » (mhGAP) ; - Appuyer l'offre des services essentiels de santé sexuelle et de la reproduction y compris la prise en charge des violences basées sur le genre (formation, kits SR, supervision, équipements, personnel qualifié) ; <u>Mettre en place et assurer le fonctionnement du système d'alerte précoce pour les maladies à potentiel épidémique dans les zones de déplacement ou de retour des populations au niveau des sites de clinique mobile, les sites de soins communautaires et des FOSA temporaires</u> - Appuyer les investigations des alertes épidémiques ; - Appuyer la vaccination contre les principales maladies à potentiel épidémique principalement la rougeole ;	Préfecture du Haut-Mbomou : Bamhouti, Obo, Zemio ; Préfecture de Mbomou : Rafai ; Préfecture de Haute-Kotto : Yalinga Préfecture d'Ouham : Kabo	Les acteurs humanitaires œuvrant dans le secteur Santé, cibleront sur un maximum de 18 mois : Un total de 55 351 personnes réparties comme suit : - 4 949 personnes à Zemio - 8 040 personnes à Obo - 551 personnes à Bamhouti - 19 249 personnes à Rafai - 18 000 personnes à Kabo - 4 562 personnes à Yalinga

	- Appuyer la prise en charge médicales intégrée des complications de la malnutrition en collaboration avec le cluster nutrition. - Recrutement d'une petite équipe chirurgicale afin de prendre en charge des cas et renforcer les capacités de l'hôpital de Zemio à prendre la relève. - Former/coacher les équipes locales sur les actes d'urgence chirurgicaux. - Approvisionnement en matériel de prise en charge et des kits sanitaires d'urgence (Kit Trauma) au niveau des hôpitaux de Zemio et Obo. - Formation des agents de santé dans les FOSA sur le protocole de prise en charge des cas de VBG. - Dotation en outil de gestion des et en kit PEP. - Sensibilisation et recherche des cas dans les zones éloignées des FOSA à travers les cliniques mobile, ou poste avancé, etc - Référencement et contre référencement selon le circuit local	Hôpital de Zemio Hôpital de Zemio et FOSA périphériques	ALIMA/DS ALIMA/DS OMS et ALIMA ALIMA, IRC, UNFPA, ALIMA, IRC
Priorité stratégique II – « Appui aux efforts de localisation en RCA »			
Tous les clusters	- Mise à disposition de micro-subsventions à hauteur de 50 000 ou 100 000 USD en fonction du niveau de risque de 10 ONG nationales pour la mise en œuvre d'un projet en lien avec les activités prioritaires du HRP dans les sous-préfectures présentant des besoins humanitaires. Accompagnement rapproché par le HFU et les Coordonnateurs de clusters	Préfectures du HRP (hors Bangui)	10 000
	- Renforcement des capacités d'ONG nationales par une ONG nationale ou internationale ; Mise en application par les ONG nationales formées d'un projet répondant aux activités prioritaires du HRP dans les sous-préfectures présentant des besoins.		
Priorité stratégique III – « Renforcement des mécanismes communs AAP/PEAS en RCA »			
Télécommunication / AAP (ETC connect)	- Renouvellement des licences utilisées pour l'application ETC connect permettant la collecte harmonisée et le traitement des plaintes des populations ciblées par différents acteurs humanitaires ; - Financement de l'équipe de support technique permettant le fonctionnement de l'application ETC connect.	Préfectures du HRP (National)	92 partenaires
AAP/PSEA	Appui du fonctionnement de 15 Centres d'Information et de Feedback (CIF) pour un montant de 250 000 USD.	Préfecture de Nana-Grebizi : Kaga-Bandoro Préfecture de Haute-Kotto : Bria Préfecture de Ouaka : Bambari	Les CIF sont répartis comme suit : - 5 à Kaga-bandoro - 5 à Bria - 5 à Bambari Soit un total de 57 783 personnes.
Section 4.1 Complémentarité avec les financements CERF			
Depuis le 3 juillet 2023, la République Centrafricaine (RCA) bénéficie d'une allocation CERF d'environ USD 4 millions sous la fenêtre Réponse Rapide. Elle vise à fournir une assistance multisectorielle en protection y compris protection de l'enfant et VBG pour 39 800 personnes vulnérables affectées par la crise soudanaise (réfugiés soudanais, retournés, déplacées internes et communautés hôtes centrafricains) dans les préfectures de Vakaga, Haute-Kotto et Bamingui-Bangoran. Cette allocation appuie également les services logistiques dans l'ensemble de la RCA pour garantir l'accès aux zones d'intervention.			
Pour compléter les activités humanitaires déjà couvertes par le CERF, dans les préfectures où les deux fonds seront présents en même temps, les projets financés par le FH RCA appuieront particulièrement les sous-préfectures ayant le plus de besoins urgents, nouvellement survenus et/ou non desservis. Il sera nécessaire de considérer et éviter le chevauchement/duplication			

des interventions dans les zones géographiques déjà ciblées dans le cadre des fonds CERF dans les sous-préfectures de Vakaga, Haute-Kotto et Bamingui-Bangoran.

Section 4.2 Autres complémentarités

Les ressources budgétaires requises par le Plan de Réponse Humanitaire (HRP) 2023 de la République Centrafricaine sont estimées à presque 533,3 millions de dollars.

Au mois de juillet 2023, les contributions des pays donateurs vers le HRP s'élèvent à environ 176.3 millions USD soit 33.1% de l'ensemble des ressources requises. Le respect des engagements à temps et la mobilisation de ressources additionnelles nécessaires demeurent toujours des défis face aux crises persistantes et multiples.

Les secteurs les plus financés selon le *Financial Tracking System* (FTS) sont la sécurité alimentaire avec 49 millions USD, la santé avec 12.4 millions USD, suivi de l'éducation avec 11.5 millions USD, et enfin la protection générale avec 9.6 millions USD.

Les activités prévues à travers cette première allocation standard 2023 s'inscriront dans la complémentarité des activités financées par les autres donateurs, et les autres financements bilatéraux et/ou multilatéraux, y compris les financements réguliers à travers les agences des Nations Unies. Durant le processus de revue et d'analyse des propositions de projet, les comités de revue stratégique s'efforceront d'incorporer les informations relatives aux financements en cours et programmés pour éviter une duplication et garantir l'utilisation la plus optimale des ressources disponibles.

Section 5. Critères de sélection des projets

Pour être considérées pour un éventuel financement, les activités reprises dans les projets devront :

- S'aligner sur les critères du FH RCA (tels que définis dans le Manuel Opérationnel) et les critères « life-saving ».
- Être mises en œuvre immédiatement et pour une durée maximum de 18 mois. A ce titre, les projets doivent inclure une articulation convaincante sur la faisabilité de la mise en œuvre et les risques y afférant (y compris les risques opérationnels, sécuritaires, financiers et de gestion du personnel). Des mesures de gestion et d'atténuation doivent également être proposées. Des informations détaillées sur l'accès et la prise en compte des mesures de mitigations associées devront être incluses et les modalités qui seront priorisées seront soulignées en vue d'assurer une mise en œuvre rapide dans un contexte marqué par l'insécurité. Une stratégie de retrait devra apparaître clairement dans les projets et les demandes d'extension sans coûts ne seront pas encouragées ;
- Être rentables (cost-efficient) : les coûts unitaires doivent se conformer aux coûts standards validés par le cluster concerné pour chaque type d'activité. A résultats égaux, les projets avec des propositions de coûts réalistes seront priorisés ;
- Inclure la prise en compte du genre et de l'âge, la redevabilité aux populations affectées (AAP), la protection transversale, et une analyse robuste de la situation de protection relative à la sensibilité aux conflits et à ne pas nuire (do no harm) ;
- Être innovantes : la sélection d'activités très peu répandues lors des dernières années et/ou ayant démontré leur efficacité dans d'autres pays mais pas encore expérimentées en RCA est fortement encouragée ;
- Conformément aux lignes directrices sur la redevabilité du FH RCA, et là où cela est applicable, démontrer la consultation et l'implication des personnes affectées dans toutes les phases du cycle du projet ;
- Démontrer que l'organisation récipiendaire a impliqué ses éventuels partenaires de mise en œuvre tout au long du cycle du projet (examen de l'évaluation, conception du projet, mise en œuvre, suivi et évaluation) ;
- A l'exception du volet 2 du pilier II, 70% des activités et du budget doivent être mis en œuvre et consommé par l'organisation récipiendaire principale des fonds.
- Favoriser l'inclusion du handicap pour réduire la discrimination et les barrières empêchant les personnes vivant avec un handicap de participer à la réponse et d'en bénéficier ;
- Démontrer que l'organisation et ses éventuels autres partenaires de mise en œuvre ont mis en place des mécanismes pour prévenir, détecter, signaler et gérer les incidents d'exploitation et d'abus sexuels (EAS), y compris l'assistance aux victimes.
- S'assurer que tous les coûts de soutien programme (PSC) sont équitablement répartis entre les organisations récipiendaires directes et leurs sous-traitants, d'une manière proportionnelle au budget du projet et aux activités entreprises par chaque partie. La section PSC de OneGMS permet de ventiler les PSC entre les parties.

Plus particulièrement, le pilier II sera conduit par l'Unité des Financements Humanitaires et le coordonnateur de la Task Force Localisation, le positionnement sectoriel des 10 ONG nationales récipiendaires d'un financement direct du Fonds Humanitaire sera étudié conjointement avec les coordonnateurs de clusters (volet 1). Les soutenances orales pour identifier les partenaires retenus pour le renforcement des capacités seront conduites par l'Unité des financements humanitaires et le coordonnateur de la Task Force Localisation. Le résultat de ces soutenances seront soumises pour information aux coordonnateurs de clusters (volet 2).

Plus particulièrement, le pilier III sera conduit par l'Unité des Financement Humanitaire et le Groupe de travail Redevabilité envers les Populations Affectées (AAP).

Section 6. Eligibilité des partenaires

Partenaires

- Seules les organisations qui ont passé avec succès le processus d'évaluation des capacités, qui ont une Due Diligence validée et qui n'ont aucun litige en cours avec le FH RCA seront considérées pour cette allocation.
- Tout partenaire qui remplit toutes les conditions d'éligibilité retenues pour cette allocation ne sera autorisé à soumettre qu'une et une seule proposition de projet. Cependant, tous les acteurs éligibles ou pas ont la possibilité d'être associés à la mise en œuvre d'un ou de plusieurs projets en qualité de sous-acteur de mise en œuvre, dans le cadre d'un partenariat avec un acteur éligible, et ce, dans les limites des règles en la matière. Seuls les partenaires dont la Due Diligence sera mise à jour et approuvée par le HFU dans OneGMS pourront être considérés comme sous-traitants de mise en œuvre.
- Les acteurs éligibles devront soumettre une proposition de projet qui n'intègre qu'un seul des piliers stratégiques décrit dans cette note.

Eligibilité par pilier

- Le pilier 1 est destiné aux Agences des Nations-Unies ainsi qu'aux ONG nationales et internationales éligibles au FH RCA qui disposent déjà d'une présence opérationnelle dans les sous-préfectures prioritaires. En l'absence de partenaires aux capacités suffisantes pour couvrir les besoins, les organisations qui ne disposent pas de présence opérationnelle dans ces sous-préfectures pourront être considérées. Au moins 20% des financements du pilier I seront attribués directement aux ONG nationales.
- Le volet 1 du Pilier 2 est destiné strictement aux ONG de droit centrafricain, éligibles au Fonds Humanitaire et n'ayant jamais été récipiendaire principal d'une allocation du FH RCA.
- Le volet 2 du Pilier 2 est destiné aux ONG nationales et internationales éligibles au FH RCA avec risque faible ou moyen et justifiant d'une forte expérience en renforcement de capacités dans l'action humanitaire.
- Le pilier 3 est destiné à une ONG nationale et une Agence des Nations-Unies éligibles au FH RCA.

Modalités Opérationnelles

Les Modalités Opérationnelles applicables sont issues du Manuel Opérationnel du FH RCA en vigueur, et disponibles dans l'annexe 2. Le document précise le régime applicable pour chaque partenaire en fonction de son niveau de risque, de la durée du projet et du plafond budgétaire. Les partenaires de sous-traitance pourront être soit des ONG admissibles, soit des ONG non éligibles au FH RCA. Toujours en conformité avec les modalités opérationnelles et les plafonds y afférant, les organisations non-éligibles ne pourront pas recevoir plus de \$100 000 dans le cadre de ces sous-traitances. Les partenaires récipiendaires principaux devront mettre à jour la due diligence (DD), en incluant les sous-traitants dans leurs DD à la section correspondante sur OneGMS.

Pour finir, les récipiendaires de l'allocation standard 1 de 2023 devront obligatoirement participer à la revue après-action de cette allocation.

Section 7: Processus et calendrier

7.1 Processus de développement de la stratégie de cette allocation

Voir calendrier ci-dessous.

7.2 Calendrier d'allocation

Activités	Date de démarrage	Date de clôture	Entité(s) responsables
Etapas de Priorisation			
Réflexion sur le mode de priorisation ainsi que les zones et les clusters prioritaire	1 ^{er} juin	30 juin	HC, ICC, OCHA (HFU, Coordination, IM)
Echanges sur la vision stratégique	3 juillet		HC et OCHA
Présentation d'OCHA de la vision stratégique et discussions autour de celle-ci	7 juillet		OCHA (HFU, Coordination, IM) et ICC
Evaluation de capacité des ONG locales de Zemio, Obo et Bambouti (dans la mesure du possible)	Entre le 10 juillet et le 4 août		HFU
Mission technique de l'ICC à Rafai, Zemio, Obo et Bambouti (dans la mesure du possible)	Entre le 19 et le 26 juillet		ICCG
Mise à jour des activités prioritaires et envoi au HFU des fiches de priorisations sectorielles	Entre le 27 et 31 juillet		Coordonnateurs et Coordonnatrices des clusters prioritaires
Elaboration du document stratégique et réception pour information des Coordonnateurs/Coordonnatrices des clusters prioritaires et du HC	31 juillet	8 août	HC, HFU, Coords Clusters
Soumission du document stratégique de l'allocation au Comité Consultatif pour avis	9 août	11 août	HFU, Comité Consultatif
Validation du document stratégique	11 août		HC

Partage de la stratégie d'allocation avec les partenaires admissibles du FH RCA pour action, et avec l'EHP pour information	14 août		HFU
Développement des propositions de projets offline avec le support des Coordos de Clusters	14 août	18 août	Partenaires admissibles au FH s'inscrivant dans un des piliers de la stratégie
Étapes de l'Allocation			
Ouverture de l'appel à projets	18 août		HFU
Soumission des projets à travers le OneGMS	18 août	27 août ¹	Partenaires admissibles au FH s'inscrivant dans un des piliers de la stratégie
Lecture des propositions de projets	28 août	3 septembre	Comités de revue stratégique
Révisions stratégiques et technique, ainsi que feu vert du HC pour aller de l'avant avec les projets pré-recommandés	4 septembre	6 septembre	HC et Comités de revue stratégique (CRS)
Révisions techniques et budgétaires	7 septembre	14 septembre	HFU + HQ
Préparation et signature des documents administratifs	15 septembre	20 septembre	Coordonnateur Humanitaire + Unité de Financements Humanitaires d'OCHA RCA + Partenaires sélectionnés
Soumission des documents administratifs à OCHA Finance NY.	20 septembre	26 septembre	Unité de Financements Humanitaires d'OCHA RCA + HQ
Processus de contractualisation et déboursement.	A partir du 27 septembre		Unité de Financements Humanitaires d'OCHA RCA + HQ

Section 8: Unité du Fonds humanitaire – Contacts et plaintes

8.1 Contacts clés

Demandes stratégiques : Mme Evelynne MASSOMA COLOMINA, Gestionnaire du Fonds Humanitaire de RCA. Téléphone : +236 70 94 36 87. Courriel : massomacolomina@un.org

Concernant les besoins en appui programmatique et l'usage de la plateforme Grant Management System (GMS) : Mme. Sophie CREDO via le courriel sophie.credo@un.org, Tel : +236 70 94 43 97

Pour les aspects liés aux Finances y compris les audits : M. Maxime MANDABA via le courriel mandabam@un.org, Tel : +236 70 75 19 22.

Pour le suivi et rapportage narratif des projets : M. Innocent HITIMANA via le courriel innocent.hitimana@un.org, Tel : +236 70 96 41 34.

8.2 Mécanismes de plaintes et de feedbacks

Les partenaires ayant des préoccupations ou des plaintes au sujet du processus de recommandation des projets lors de la revue stratégique peuvent à tout moment contacter le chef de bureau OCHA ou envoyer un courriel à fhrcaplaintes@un.org.

Le FH RCA rassemblera, examinera et présentera les plaintes soulevées à la Coordinatrice/au Coordonnateur Humanitaire (CH) qui prendra ensuite les mesures nécessaires. La/le CH partagera avec le Comité Consultatif (CC) toute préoccupation ou plainte ainsi que les mesures prises. Toute autre information ou commentaire de la part des partenaires ou des parties prenantes au FH RCA peut être envoyé à travers le courriel carhf@un.org et au service d'assistance téléphonique du Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies, OIOS (<https://oios.un.org/content/contact-us>). Cela sera traité par les points focaux appropriés. De plus, l'équipe de OCHA RCA a mis en place d'autres mécanismes de retours et collecte des

¹ Entre le 11 et le 27 août, les partenaires ont 11 jours ouvrables pour élaborer leur projet (soit 17 jours calendaires). Cela prend en compte les résultats de l'AAR de la SA2 2022 où 54% des répondants souhaitaient avoir entre 7 et 14 jours pour l'élaboration et la soumission des projets.

plaintes suivantes : (1) une ligne verte WhatsApp (+ 236 70 85 75 40) et (2) des boîtes à suggestions localisées dans l'enceinte du bureau OCHA à Bangui et dans tous les sous-bureaux de terrain et les antennes afin de collecter les retours (feedbacks), plaintes et toutes autres informations en rapport avec les projets financés par le FH RCA. Les partenaires de mise en œuvre des projets financés par le FH RCA s'engagent à communiquer aux bénéficiaires tous les mécanismes de retour/feedback et de plainte mis en place par le FH RCA.

Section 9 : Liste des Annexes

Annexe 1 : Lignes directrices AAP du FH RCA

Annexe 2 : Modalités opérationnelles applicables

Annexe 3 : Cartes de sévérité

Durant l'ensemble des activités conduites par le Fonds Humanitaire en RCA (FH RCA), les Nations-Unies n'imposent aucuns frais (i.e. éligibilité, soumission, sélection et évaluation des propositions de projets, revues techniques et stratégique, toutes approbations comme les accords de subventions, formations et renforcement de capacités, dérogations, certifications, etc.).